

d'échange des jeunes travailleurs»? Il devait permettre des échanges internationaux entre les jeunes.

S'il est une chose dont nous avons besoin au Canada et dans le monde, c'est bien de mieux nous comprendre. Et il faut commencer par les jeunes. Je ne veux pas que la ministre cherche à se défilier à la Ponce Pilate en me répondant qu'elle jouera le rôle de porte-parole. Je tiens à savoir dans quelle mesure elle a eu voix au chapitre dans ces consultations. A-t-elle effectivement exigé de ses collègues de ne pas supprimer un programme qui nous paraît passablement novateur?

Par ailleurs, toutes les études effectuées révèlent qu'il existe une relation étroite entre le chômage et la délinquance juvénile. Cet état de choses est sans doute attribuable au fait que les jeunes sont privés des satisfactions d'amour-propre que procure l'exercice d'un emploi pour lequel ils s'estiment doués, ou encore, qui leur plaît. Comment la ministre de la Jeunesse peut-elle esquiver ainsi ses responsabilités en soutenant qu'elle ne sera qu'une porte-parole? Peut-elle nous apprendre comment elle compte intervenir auprès de ses collègues du cabinet pour faire mettre en œuvre certains de ces programmes, par exemple le programme Été Canada de 85 millions de dollars, avant que ne surviennent d'autres changements?

Mme Champagne: Monsieur le Président, j'ai l'impression de parler à des sourds.

Des voix: Bravo!

Mme Champagne: Peut-être qu'on me comprendra mieux si je change de langue. En ce qui concerne le programme d'échanges, oui, monsieur, nous en avons discuté au cabinet et nous en sommes venus à la conclusion que des coupures s'imposaient et alors une partie de ce programme a été supprimée. Le député peut obtenir de plus amples détails auprès du secrétaire d'État (M. McLean) de qui ce programme relève.

• (1630)

M. Rossi: Vous devriez être au courant.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

Mme Champagne: En ce qui concerne l'emploi, je crois que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) a répondu au député. J'ai dit dans mon allocution, et je le répète, que ma première responsabilité dans l'immédiat consistait à préparer l'Année internationale de la jeunesse et à continuer de faire ce que j'ai fait jusqu'à maintenant—peut-être pas tout ce que j'aurais souhaité faire—mais j'ai dû accepter, comme tous les ministres, la nécessité de restreindre les dépenses quelque part compte tenu de la situation financière dans laquelle nous nous trouvons. Tous les secteurs devaient subir des coupures, le mien compris.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Monsieur le Président, je désire également féliciter la ministre pour sa nomination à ce poste très important. Les jeunes du pays sont sans aucun doute notre principal atout

et notre plus grande richesse. Tous les députés conviendront, je pense, que certains problèmes des plus graves assaillent les jeunes à l'heure actuelle.

Je dois dire que le pauvre Pablo Picasso doit se retourner dans sa tombe en s'entendant citer par un député conservateur. Mais le pauvre M. Picasso n'est plus parmi nous et il ne pourra jamais intervenir pour protester. La ministre m'a beaucoup intéressé lorsqu'elle s'est décrite comme étant la porte-parole des jeunes auprès du gouvernement. J'aimerais connaître sa position à l'égard de certaines questions qui touchent les jeunes, et notamment le financement de l'enseignement supérieur.

Comme la ministre le sait, un litige oppose depuis toujours le gouvernement fédéral et provinciaux quant à l'utilisation d'autres fins, comme la construction de routes, des paiements de transfert destinés à l'enseignement postsecondaire. Durant la dernière session, l'opposition conservatrice a proposé une motion demandant au gouvernement fédéral de surveiller la façon dont les provinces dépensent les crédits affectés à cette fin. Selon la ministre, les provinces doivent-elles être tenues de rendre compte des fonds qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral au titre de l'enseignement postsecondaire? Va-t-elle faire part de cette nécessité de façon énergique au cabinet?

Mme Champagne: Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a stipulé clairement que toutes ces questions seront abordées dans le cadre des entretiens avec les premiers ministres provinciaux.

[Français]

Et, pour ma part, je sais que ce sont des points que nous touchons lors de rencontres qui sont prévues pour la semaine prochaine au Québec et dans d'autres provinces. Et je pense que c'est avec les provinces et après consultation que le secrétaire d'État pourra, à ce moment-là, vous répondre d'une façon beaucoup plus précise.

[Traduction]

M. de Jong: Vous êtes la porte-parole, quelle est votre position?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) pour une courte question.

M. Blaikie: Monsieur le Président, avec une porte-parole comme la ministre, les jeunes n'ont pas besoin d'ennemis. Elle n'a jamais réussi, au cabinet, à défendre les choses qui valent la peine d'être défendues. Où était la ministre lorsque le gouvernement a décidé de bloquer au niveau actuel le financement du régime de prêts aux étudiants? Si elle connaît la situation dans laquelle les étudiants se trouvent maintenant, où était-elle? Attend-elle à l'extérieur pendant que le cabinet se réunit ou s'abstient-elle d'intervenir lorsqu'elle assiste aux réunions?

[Français]

Mme Champagne: L'honorable député sait très bien que ce programme n'a pas été coupé.